

Assistant de production audiovisuelle

RNCP34644 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	323p, 323n, 323w
Formacode(s)	46244
Code(s) ROME	L1302
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	29/05/2020
Date d'échéance	29/05/2025

Certificateur(s)

PARIS EICAR CAMPUS · SIRET : 40278987900051

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
LYON EICAR CAMPUS	50473969900040	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'Assistant de production audiovisuelle, bras droit du producteur ou du responsable de production, intervient à toutes les étapes d'un projet audiovisuel ou cinématographique dans les missions qui visent à estimer le coût prévisionnel et la faisabilité du projet puis à financer la production du film. Interface entre sa hiérarchie et l'ensemble des décisionnaires techniques et artistiques (réalisateur et chefs de postes), pivot entre leurs contraintes et intérêts respectifs, il œuvre à garantir la mise à disposition et la mobilisation, en temps et en heure, de l'ensemble des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la préparation, la fabrication et à la diffusion du produit audiovisuel. Il veille au suivi du budget et de la trésorerie pour permettre à la production de maîtriser les coûts et de redistribuer les droits d'auteurs aux acteurs du projet en fonction des contrats passés, et des recettes dans le cas d'une œuvre de création. Si la nature du produit audiovisuel s'y prête, l'Assistant de production prend en charge la diffusion du film dans les festivals appropriés.

Cette certification s'inscrit dans un contexte dynamique du secteur de la production de films et de programmes pour la télévision qui enregistre entre 2009 et 2018 une croissance de 35% du nombre d'entreprises. Ce métier s'exerce ainsi dans un secteur en reprise de croissance depuis 2015 après un ralentissement de 2011 à 2014, mais avec des dynamiques de croissance différentes selon la nature des projets audiovisuels portés par les structures.

ACTIVITÉS VISÉES

- Budgétiser un projet audiovisuel ou cinématographique et évaluer son opportunité.
- Assurer le suivi administratif et opérationnel d'une production audiovisuelle ou cinématographique en préparation, tournage et postproduction.
- Gérer le suivi de la diffusion et de la commercialisation d'une production audiovisuelle ou cinématographique.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Conduire une veille éditoriale au moyen des plateformes dédiées au genre dont relève le projet et en sollicitant son

réseau professionnel pour permettre au directeur de production d'évaluer la pertinence à produire le projet envisagé et l'adéquation du projet avec la ligne éditoriale de sa société.

- À partir du dépouillement du scénario du film, du traitement du documentaire ou du traitement de l'émission et du premier plan de travail, établis par le premier assistant réalisateur en lien avec le directeur de production (produit audiovisuel de création) ou à partir d'un cahier des charges et d'un briefing par un client (produit audiovisuel de commande), estimer le nombre de jours nécessaires à la préparation du projet, au tournage et à la postproduction pour déterminer un calendrier de production prévisionnel.
- En s'appuyant sur sa connaissance de la réglementation du droit d'auteur, des conventions collectives applicables au projet (Cinéma, Audiovisuel ou Publicité) et des coûts des prestations et des matériels sur le marché, établir le budget détaillé du film à partir du calendrier de production, des contrats de cession de droits fournis par le producteur, des devis et en intégrant les exigences techniques, artistiques et organisationnelles du producteur pour définir les besoins financiers et permettre à sa hiérarchie d'estimer la faisabilité du projet.
- Dans le cadre d'un projet de commande, mettre en forme la proposition artistique, technique et budgétaire au moyen d'outils bureautiques ou graphiques, en s'associant, si nécessaire, les compétences d'un professionnel du graphisme et de l'image fixe ou animée, et en s'alignant sur les valeurs, l'image et la communication du commanditaire pour permettre au directeur de production ou au producteur d'obtenir l'engagement du commanditaire sur le projet.
- Identifier les spécificités des guichets de financement (organismes de subventions public) en analysant la publication, faite sur leurs sites internet, de leurs champs d'activités et de leurs critères d'éligibilité pour connaître ceux dont peut relever le projet.
- Identifier les partenaires privés en France et à l'international en s'appuyant sur les financements accordés à des projets approchants en termes de budget, d'envergure, de public, et de ligne éditoriale pour connaître ceux à solliciter.
- Fournir au producteur les éléments précis et chiffrés correspondant aux dépenses prévues au budget et propres à justifier une demande de financement en regard des critères définis par le partenaire sollicité pour permettre d'argumenter la demande de financement.
- Collecter et valider les informations destinées à constituer les dossiers de demandes de financements en utilisant les documents idoines, pour réunir les fonds nécessaires à la production et la diffusion du produit audiovisuel ou cinématographique.
- Identifier les ressources humaines, matérielles et logistiques nécessaires à satisfaire les exigences des chefs de postes et le réalisateur, de la préparation à la livraison du produit audiovisuel fini.
- A défaut de consignes du directeur de production, identifier et évaluer les prestataires susceptibles de fournir les matériels ou prestations nécessaires au projet - sur la base de critères de fiabilité, de service après location, d'assurance des matériels, de localisation et de gestes commerciaux notoires ou annoncés - pour proposer une sélection de prestataires à sa hiérarchie (directeur de production ou producteur exécutif).
- Formaliser avec exhaustivité et précision les demandes de devis pour s'assurer d'une adéquation entre les réponses et les besoins à satisfaire.
- Évaluer et faciliter l'accessibilité des postes aux personnes en situation de handicap en fonction des contraintes matérielles, techniques et logistiques de chaque poste pour répondre aux enjeux sociétaux et réglementaires portés par la mission handicap de la production audiovisuelle.
- Assurer une interface permanente et réactive entre la direction de production et l'ensemble des chefs de postes pour garantir la mise à disposition des ressources nécessaires à la tenue des délais de fabrication dans le respect du budget défini par la production.
- Centraliser les résultats de l'ensemble des investigations (fournisseurs, prestataires, repérages, castings) pour permettre à la production, au réalisateur et aux chefs de postes d'opérer leurs choix avec discernement. Formaliser les consignes de travail quotidiennes (feuilles de service) en lien avec le premier assistant réalisateur et les diffuser à l'ensemble des équipes de tournage pour s'assurer de la mobilisation de tous les acteurs dans les conditions attendues et aux lieux et moments voulus.
- Contractualiser la mobilisation des ressources techniques, matérielles, logistiques et humaines négociées et validées par le directeur de production pour garantir leur disponibilité au moment voulu, en respectant les contraintes légales et réglementaires.
- Recenser, au moyen de tableau(x) de bord, les obligations administratives et réglementaires (dont la déclaration unique d'embauche et la visite médicale annuelle) et les échéances correspondantes pour permettre à sa hiérarchie d'effectuer les démarches nécessaires à assurer la couverture sociale et l'assurance de l'ensemble des personnels.
- Transmettre aux compagnies d'assurance les demandes de chiffrage des polices d'assurance pour couvrir le tournage et la postproduction, en transmettant les informations nécessaires – budget de la production, nombre de

jours de tournage, lieux, effectifs, identification des personnels connus (réalisateur, chefs de poste, comédiens) – afin de permettre au directeur de production d'assurer l'intégralité du projet (personnes et matériels) dès le premier jour de tournage, dans les situations prévues et en cas d'aléa.

- Centraliser, avec méthode et rigueur, l'ensemble des documents administratifs, autorisations, contrats et justificatifs démontrant le respect de la réglementation du droit d'auteur, du droit du travail, des conventions collectives applicables et de la réglementation audiovisuelle au sens large, pour permettre au producteur de répondre à toute situation de contrôle ou de litige.
- Assurer la fluidité du processus de postproduction en contrôlant, à chaque étape, la sécurisation et la conformité des fichiers numériques aux contraintes imposées par les outils utilisés à l'étape suivante pour tenir les délais et les budgets prévus.
- Accompagner et organiser l'évolution du produit audiovisuel, en mobilisant le producteur, le réalisateur, l'éventuel commanditaire et l'équipe de postproduction, jusqu'à l'aboutissement à une version définitive validée par les différentes parties.
- Prévoir les entrées et sorties de fonds avec le directeur de production pour générer un plan de trésorerie.
- Assurer un suivi budgétaire quotidien du projet, au moyen de tableaux de bord et/ou de logiciels spécifiques jusqu'à son aboutissement pour garantir le respect des coûts prévisionnels.
- Évaluer les écarts budgétaires afin de permettre au directeur de production et au producteur d'opérer des choix stratégiques et opérationnels éclairés.
- Centraliser avec méthode l'ensemble des documents financiers (plan de trésorerie, factures, notes de frais, fiches de paie et charges sociales, recettes et subventions) pour permettre au directeur de production de réaliser le bilan financier du projet.
- Constituer et renseigner les documents spécifiques au CNC ou à l'ISAN selon la nature du projet pour obtenir le visa d'exploitation ou le numéro d'ISAN autorisant la diffusion et l'exploitation du film.
- Recenser avec précision et exhaustivité les œuvres musicales utilisées dans un produit audiovisuel ou cinématographique pour permettre, dans le respect des droits musicaux, la bonne affectation, lors de la diffusion, des recettes du produit aux auteurs, compositeurs et interprètes, par l'intermédiaire de la SACEM.
- Qualifier l'ensemble des archives intégrées au produit audiovisuel ou cinématographique pour reverser les droits idoines aux ayant-droits concernés.
- Centraliser les contrats de travail, attestations employeur mensuelles, DPE (déclarations préalables à l'embauche), numéros de congé spectacle des intermittents, factures et notes de frais payées ou dues, contrats de cession de droits pour les transmettre au comptable de production ou à l'administrateur de production afin qu'il effectue en temps et en heure les déclarations auprès des organismes fiscaux (Impôts), sociaux (Agessa, Urssaf, Audiens, Pôle Emploi, Afdas) et des sociétés de perception et répartition des droits (SPRD : SACEM, SCAM, ADAMI, SPEDIDAM).
- En fonction des modes d'exploitation et de diffusion du film, faire livrer le produit audiovisuel, dans les formats adaptés, accompagné des outils de communication associés pour satisfaire les engagements de la production vis-à-vis du (des) distributeur(s) et/ou diffuseur(s).
- En analysant les données de diffusion ou de distribution de l'œuvre de création, les contrats de cession de droits d'auteurs et, le cas échéant, les contrats de coproduction, vérifier la cohérence des montants des redistributions aux partenaires et bénéficiaires au regard des contrats établis, pour permettre au producteur de définir ses recettes nettes par producteur (RNPP).
- Faire concourir le film dans les festivals adaptés pour contribuer au rayonnement et à la promotion de l'œuvre.
- Pour les films d'envergure et aux ambitions internationales, renseigner la demande de soutien Unifrance pour être éligible au financement intégral du sous-titrage en langue étrangère et à la présentation, sous l'égide d'Unifrance, dans tous les festivals internationaux dédiés au cinéma français (documentaire ou de fiction).
- Pour les films d'envergure et aux ambitions internationales, solliciter les sociétés de distribution à l'international en fonction du genre et de la thématique du film, pour être représenté sur les marchés du film en France et à l'étranger.

Blocs de compétences

RNCP34644BC01 — Budgétiser un projet audiovisuel ou cinématographique et évaluer son opportunité

LISTE DE COMPÉTENCES

- C1.1 - Conduire une veille éditoriale au moyen des plateformes dédiées au genre dont relève le projet et en sollicitant son réseau professionnel pour permettre au directeur de production d'évaluer la pertinence à produire le projet envisagé et l'adéquation du projet avec la ligne éditoriale de sa société.

- C1.2 – À partir du dépouillement du scénario de film, traitement de documentaire ou conducteur d'émission et du premier plan de travail, établis par le premier assistant réalisateur en lien avec le directeur de production (produit audiovisuel de création) ou à partir d'un cahier des charges et d'un briefing par un client (produit audiovisuel de commande), estimer le nombre de jours nécessaires à la préparation du projet, au tournage et à la postproduction pour déterminer un calendrier de production prévisionnel.
- C1.3 - En s'appuyant sur sa connaissance de la réglementation du droit d'auteur, des conventions collectives applicables au projet (Cinéma, Audiovisuel ou Publicité) et des coûts des prestations et des matériels sur le marché, établir le budget détaillé du film à partir du calendrier de production, des contrats de cession de droits fournis par le producteur, des devis et en intégrant les exigences techniques, artistiques et organisationnelles du producteur pour définir les besoins financiers et permettre à sa hiérarchie d'estimer la faisabilité du projet.
- C1.4 - Dans le cadre d'un projet de commande, mettre en forme la proposition artistique, technique et budgétaire au moyen d'outils bureautiques ou graphiques, en s'associant, si nécessaire, les compétences d'un professionnel du graphisme et de l'image fixe ou animée, et en s'alignant sur les valeurs, l'image et la communication du commanditaire pour permettre au directeur de production ou au producteur d'obtenir l'engagement du commanditaire sur le projet.
- C1.5 - Identifier les spécificités des guichets de financement (organismes de subventions publics) en analysant la publication, faite sur leurs sites internet, de leurs champs d'activités et de leurs critères d'éligibilité pour connaître ceux dont peut relever le projet.
- C1.6 - Identifier les partenaires privés en France et à l'international en s'appuyant sur les financements accordés à des projets approchants en termes de budget, d'envergure, de public, et de ligne éditoriale pour connaître ceux à solliciter.
- C1.7 - Fournir au producteur les éléments précis et chiffrés correspondant aux dépenses prévues au budget et propres à justifier une demande de financement en regard des critères définis par le partenaire sollicité pour permettre d'argumenter la demande de financement.
- C1.8 - Collecter et valider les informations destinées à constituer les dossiers de demandes de financements en utilisant les documents idoines, pour réunir les fonds nécessaires à la production et la diffusion du produit audiovisuel ou cinématographique.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

ME1.1 - Mise en situation professionnelle simulée

Livrable : dossier d'évaluation d'opportunité et de budgétisation d'un projet audiovisuel ou cinématographique.

ME1.2 – Mise en situation professionnelle simulée

Livrable : production d'un support numérique de présentation commerciale du projet (réalisée au moyen d'un outil de type Powerpoint ou Prezzi).

ME1.3 - Mise en situation professionnelle simulée

Livrable : production d'un document de synthèse sur les possibilités de financement.

Une attestation de compétences est délivrée à l'issue de la validation du bloc.

RNCP34644BC02 — Assurer le suivi administratif et opérationnel d'une production audiovisuelle ou cinématographique, en préparation, tournage et postproduction

LISTE DE COMPÉTENCES

- C2.1 - Identifier les ressources humaines, matérielles et logistiques nécessaires à satisfaire les exigences des chefs de postes et le réalisateur, de la préparation à la livraison du produit audiovisuel fini.
- C2.2 - A défaut de consignes du directeur de production, identifier et évaluer les prestataires susceptibles de fournir les matériels ou prestations nécessaires au projet - sur la base de critères de fiabilité, de service après location, d'assurance des matériels, de localisation et de gestes commerciaux notoires ou annoncés - pour proposer une sélection de prestataires à sa hiérarchie (directeur de production ou producteur exécutif).
- C2.3 - Formaliser avec exhaustivité et précision les demandes de devis pour s'assurer d'une adéquation entre les réponses et les besoins à satisfaire.
- C2.4 - Évaluer et faciliter l'accessibilité des postes aux personnes en situation de handicap en fonction des contraintes matérielles, techniques et logistiques de chaque poste pour répondre aux enjeux sociétaux et réglementaires portés par la mission handicap de la production audiovisuelle.
- C2.5 - Assurer une interface permanente et réactive entre la direction de production et l'ensemble des chefs de postes pour garantir la mise à disposition des ressources nécessaires à la tenue des délais de fabrication dans le respect du budget défini par la production.
- C2.6 - Centraliser les résultats de l'ensemble des investigations (fournisseurs, prestataires, repérages, castings)

pour permettre à la production, au réalisateur et aux chefs de postes d'opérer leurs choix avec discernement.

- C2.7 - Formaliser les consignes de travail quotidiennes (feuilles de service) en lien avec le premier assistant réalisateur et les diffuser à l'ensemble des équipes de tournage pour s'assurer de la mobilisation de tous les acteurs dans les conditions attendues et aux lieux et moments voulus.
- C2.8 - Contractualiser la mobilisation des ressources techniques, matérielles, logistiques et humaines négociées et validées par le directeur de production pour garantir leur disponibilité au moment voulu, en respectant les contraintes légales et réglementaires.
- C2.9 - Recenser, au moyen de tableau(x) de bord, les obligations administratives et réglementaires (dont la déclaration unique d'embauche et la visite médicale annuelle) et les échéances correspondantes pour permettre à sa hiérarchie d'effectuer les démarches nécessaires à assurer la couverture sociale et l'assurance de l'ensemble des personnels.
- C2.10 - Transmettre aux compagnies d'assurance les demandes de chiffrage des polices d'assurance pour couvrir le tournage et la postproduction, en transmettant les informations nécessaires – budget de la production, nombre de jours de tournage, lieux, effectifs, identification des personnels connus (réalisateur, chefs de poste, comédiens) – afin de permettre au directeur de production d'assurer l'intégralité du projet (personnes et matériels) dès le premier jour de tournage, dans les situations prévues et en cas d'aléa.
- C2.11 - Centraliser, avec méthode et rigueur, l'ensemble des documents administratifs, autorisations, contrats et justificatifs démontrant le respect de la réglementation du droit d'auteur, du droit du travail, des conventions collectives applicables et de la réglementation audiovisuelle au sens large, pour permettre au producteur de répondre à toute situation de contrôle ou de litige.
- C2.12 - Assurer la fluidité du processus de postproduction en contrôlant, à chaque étape, la sécurisation et la conformité des fichiers numériques aux contraintes imposées par les outils utilisés à l'étape suivante pour tenir les délais et les budgets prévus.
- C2.13 - Accompagner et organiser l'évolution du produit audiovisuel, en mobilisant le producteur, le réalisateur, l'éventuel commanditaire et l'équipe de postproduction, jusqu'à l'aboutissement à une version définitive validée par les différentes parties.
- C2.14 - Prévoir les entrées et sorties de fonds avec le directeur de production pour générer un plan de trésorerie.
- C2.15 - Assurer un suivi budgétaire quotidien du projet, au moyen de tableaux de bord et/ou de logiciels spécifiques jusqu'à son aboutissement pour garantir le respect des coûts prévisionnels.
- C2.16 - Évaluer les écarts budgétaires afin de permettre au directeur de production et au producteur d'opérer des choix stratégiques et opérationnels éclairés.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

ME2.1 - Retour d'expérience

Livrable : rapport de projet et dossier de production réunissant l'ensemble des documents contractuels et réglementaires formalisés.

ME2.4 - Mise en situation professionnelle simulée

Livrables : dossier d'analyse budgétaire comprenant

plan de trésorerie au format numérique (tableur de type Excel), analyse des écarts budgétaires et proposition de traitement des écarts budgétaires, sous forme de fichier bureautique.

Une attestation de compétences est délivrée à l'issue de la validation du bloc.

RNCP34644BC03 — Gérer le suivi de la diffusion et de la commercialisation d'une production audiovisuelle ou cinématographique

LISTE DE COMPÉTENCES

- C3.1 - Constituer et renseigner les documents spécifiques au CNC ou à l'ISAN selon la nature du projet pour obtenir le visa d'exploitation ou le numéro d'ISAN autorisant la diffusion et l'exploitation du film.
- C3.2 - Recenser avec précision et exhaustivité les œuvres musicales utilisées dans un produit audiovisuel ou cinématographique pour permettre, dans le respect des droits musicaux, la bonne affectation, lors de la diffusion, des recettes du produit aux auteurs, compositeurs et interprètes, par l'intermédiaire de la SACEM.
- C3.3 – Qualifier l'ensemble des archives intégrées au produit audiovisuel ou cinématographique pour reverser les droits idoines aux ayant-droits concernés.
- C3.4 - Centraliser les contrats de travail, attestations employeur mensuelles, DPE (déclarations préalables à l'embauche), numéros de congé spectacle des intermittents, factures et notes de frais payées ou dues, contrats de cession de droits pour les transmettre au comptable de production ou à l'administrateur de production afin qu'il effectue en temps et en heure les déclarations auprès des organismes fiscaux (Impôts), sociaux (Agesa, Urssaf,

Audiens, Pôle Emploi, Afdas) et des sociétés de perception et répartition des droits (SPRD : SACEM, SCAM, ADAMI, SPEDIDAM).

- C3.5 - En fonction des modes d'exploitation et de diffusion du film, faire livrer le produit audiovisuel, dans les formats adaptés, accompagné des outils de communication associés pour satisfaire les engagements de la production vis-à-vis du (des) distributeur(s) et/ou diffuseur(s).
- C3.6 - En analysant les données de diffusion ou de distribution de l'œuvre de création, les contrats de cession de droits d'auteurs et, le cas échéant, les contrats de coproduction, vérifier la cohérence des montants des redistributions aux partenaires et bénéficiaires au regard des contrats établis, pour permettre au producteur de définir ses recettes nettes par producteur (RNPP).
- C3.7 - Faire concourir le film dans les festivals adaptés pour contribuer au rayonnement et à la promotion de l'œuvre.

C3.8 - Pour les films d'envergure et aux ambitions internationales, renseigner la demande de soutien Unifrance pour être éligible au financement intégral du sous-titrage en langue étrangère et à la présentation, sous l'égide d'Unifrance, dans tous les festivals internationaux dédiés au cinéma français (documentaire ou de fiction).

- C3.9 - Pour les films d'envergure et aux ambitions internationales, solliciter les sociétés de distribution à l'international en fonction du genre et de la thématique du film, pour être représenté sur les marchés du film en France et à l'étranger.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

ME3.1 Étude de cas

Livrable : production des documents réglementaires ou d'usage avant livraison d'un PAD (prêt-à-diffuser)

ME3.2 Mise en situation professionnelle simulée

Contrôle de la répartition des recettes

Livrable : tableur de type Excel

ME3.3 - Étude de cas

Livrable : liste argumentée des festivals retenus ou écartés parmi ceux listés par le CNC et des sociétés de ventes à l'international à approcher.

Une attestation de compétences est délivrée à l'issue de la validation du bloc.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'exercice de la fonction d'Assistant de production concerne plusieurs typologies de secteurs d'activités :

Le secteur de la production audiovisuelle, qui réunit :

- les sociétés de production de films pour le cinéma,
- les sociétés de production de films et de programmes pour la télévision,
- les sociétés de production de films institutionnels et publicitaires,
- les sociétés de postproduction de films cinéma, de vidéo et de programmes de télévision,

Les entreprises de la communication, de la publicité et de l'évènementiel,

Les distributeurs de produits audiovisuels :

- les chaînes de télévision (publiques ou privées, tous mode de diffusion confondus : TNT, câble, web),
- les sociétés de distribution commerciale,

Des entreprises des autres secteurs d'activités qui développent en interne des produits audiovisuels à finalité interne ou externe (communication, formation, publicité, commercial...).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

En cinéma

- Assistant de production
- Assistant de postproduction
- Assistant comptable de production cinéma
- Secrétaire de production cinéma

En audiovisuel (hors cinéma) :

- Assistant de production
- Assistant de production adjoint
- Chargé de production (hors cinéma où la fonction n'existe pas)
- Chargé de planification (en télévision)

- Administrateur de production
- Assistant d'émission
- Chargé de postproduction

Après expérience, l'assistant de production audiovisuelle peut évoluer vers les postes suivants :

En cinéma :

- Administrateur de production cinéma
- Coordinateur de postproduction cinéma
- Comptable de production cinéma
- Directeur de production cinéma Producteur

En audiovisuel (hors cinéma) :

- Coordinateur d'émission
- Coordinateur de diffusion web
- Coordinateur de production web
- Directeur de la distribution
- Directeur de post-production
- Directeur de production

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 500 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en communication et information (16 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	U1X80 — Professionnels des spectacles · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	28 833
Jugés difficiles à recruter	10 %
Emplois saisonniers	31 %
Familles professionnelles (FAP)	U1X80 — Professionnels des spectacles

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- Titulaires d'un diplôme d'Etat bac+2, d'une certification de niveau 5 enregistrée au RNCP ou d'un diplôme d'école de niveau bac+2, spécialisés dans les métiers de l'audiovisuel,
ou
- Titulaires d'un baccalauréat ou d'une certification de niveau 4 enregistrée au RNCP et dotés d'une expérience professionnelle en rapport avec le domaine de compétences en entreprise ou en freelance.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

3 personnes : 1 président votant, membre du Certificateur (par défaut le représentant du Certificateur) et 2 professionnels externes soit 66,7% de membres extérieurs au Certificateur.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 719 €
Selon la branche	6 641 € – 8 550 €
Prise en charge	Branches concernées
6 719 €	Valeur par défaut · 205 branches
8 550 €	CPNEF Spectacle Vivant, CPNEF de l'audiovisuel, CPNEF des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels (ELAC)
6 812 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
6 805 €	CPNE de l'édition de livres, de l'édition phonographique et de l'édition de musique
6 801 €	CPNE de l'ingénierie, des services informatiques et du conseil
6 772 €	CPNEF de la Publicité
6 641 €	CPNEFP de l'enseignement privé indépendant

Base légale

Date de décision	29/05/2020
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	29/05/2025

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2019	20	1	100 %	100 %
2018	13	0	80 %	78 %
2017	15	0	100 %	84 %
2016	17	0	100 %	100 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP19430

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP40668

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
<https://www.eicar.fr/formation/assistant-de-production-audiovisuelle>

Fiche officielle (France Compétences)
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34644/>